



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION CORSE

Spécial n°33 du 13 avril 2016

SOMMAIRE

16-0664	portant désignation de M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse
---------	--



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

Direction des moyens et des mutualisations
Bureau de la coordination interministérielle
DMM/BCI/MJR

Arrêté n° 16-0664 du 13 AVR. 2016
portant désignation de M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la
suppléance du préfet de Corse

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 45-II ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 avril 2015 nommant M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse ;

Considérant l'absence du secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse est chargé d'assurer la suppléance du préfet de Corse, dans ses responsabilités régionales, le jeudi 14 avril 2016 de 06 heures à 20 heures.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le préfet de la Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 13 AVR. 2016

Christophe MIRMAND